

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

17-08-2009 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le dix-septième jour d'août deux mille neuf (2009) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Nicole Cantara, Richard Gilbert, Guylaine Gagné, Daniel Bellerose et Gilles Coutu conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

217-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour. D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

218-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV. D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 juillet 2009.

ADOPTÉE

219-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes. D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de juillet 2009.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
4729	Bell Canada	177.72 \$
4730	EBI Environnement	8,768.94 \$
4731	Fédération Québécoise	108.65 \$
4732	Hydro-Québec	829.96 \$
4733	L'Association Forestière de Lanaudière	75.00 \$

4734	Ministre des Finances	513.00 \$
4735	Randonnée des Gens d'Affaires Outaouais	250.00 \$
4736	Trealship inc.	409.83 \$

TOTAL : **11,133.10 \$**

Salaires	96,745.22 \$
R.E.E.R	3,326.80 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	199.83 \$
Remboursement (intérêts)	\$
Remboursement Capital	\$

TOTAL : **100,391.85 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'août 2009.

4637	Combeq	908.64 \$
4638	Fédération Québécoise	502.29 \$
4639	Fonds des Pensions Alimentaires	585.48 \$
4740	Hydro-Québec	8,866.36 \$
4741	Ministère du Revenu du Québec	15,312.29 \$
4742	Receveur Général du Canada	12,831.79 \$
4743	Télus Mobilité	703.08 \$
4744	Bell Canada	1,748.39 \$
4745	Toiture Mauricienne	4,109.78 \$

TOTAL : **45,568.10 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 17 AOÛT 2009

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
		\$
4746	Beauséjour Dominique	126.50 \$
4747	Bell-Gaz Ltée	242.26 \$
4748	Bellerose Alain	126.58 \$
4749	Boisvert Bernard	500.00 \$
4750	Boisjoli Transport inc.	38.50 \$
4751	Chambre de Commerce	1,338.95 \$
4752	Conteneur Recycle inc.	9,363.64 \$
4753	Defoy Électrique inc.	313.62 \$
4754	Distribution 94 Enr.	4,768.97 \$
4755	EBI Environnement	7,532.98 \$
4756	Equipements Sigma inc.	401.06 \$
4757	Equittract M.A. Roy inc.	564.66 \$
4758	Equip. Industriels Joliette inc.	440.13 \$
4759	Félix Sécurité inc.	121.80 \$
4760	Fonds de l'information	63.00 \$
4761	Garage R.P.A. Gervais inc.	18.06 \$
4762	Garage Tellier & Fils	12.54 \$
4763	Garage Marc Dorval	33.86 \$
4764	Georges-H. Durand Ltée	1,501.32 \$
4765	Gilles Boisvert Enr.	191.88 \$
4766	Jean-Marc Brissette inc.	153.87 \$

4767	Joliette Dodge Chrysler Ltée	149.35 \$
4768	J.-Pierre Girard	6,639.88 \$
4769	La Survivance	5,794.06 \$
4770	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	4,001.04 \$
4771	Le Mécano Mobile	264.47 \$
4772	Les POneus & Soudures M.B. Enr.	479.72 \$
4773	Les Services de Gestion SGT	7,589.44 \$
4774	Marcel Champagne Électrique inc.	8,493.84 \$
4775	Marc Levasseur	64.68 \$
4776	Martin – Produits de bureau inc.	4.36 \$
4777	M.C. Beauséjour & Richard inc.	4,977.34 \$
4778	Mécanique Jecc inc.	2,608.42 \$
4779	Mécanique Stéphane Généreux inc.	73.37 \$
4780	Microbi	94.82 \$
4781	Mini-Entrepôts	56.44 \$
4782	M.R.C. de Matawinie	25,546.50 \$
4783	P.H. Vitres d'Autos	258.89 \$
4784	Picard Claude	855.00 \$
4785	Plomberie Stéphane inc.	4,187.93 \$
4786	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	97.15 \$
4787	Québec Linge	377.76 \$
4788	Réal Huot inc.	516.11 \$
4789	Satelcom Internet	440.29 \$
4790	Signo Tech	1,236.96 \$
4791	Silencieux Fédéral Mufflers	1,156.97 \$
4792	Sintra inc.	5,416.59 \$
4793	Stéphane St-Jean	84.00 \$
4794	Sylvain Rondeau inc.	38,891.06 \$
4795	Techno Diésel inc.	146.34 \$
4796	Westburne	456.05 \$
4797	Wurth Canada Ltée	327.49 \$

TOTAL :- 149,140.50 \$

4798	Banque Nationale du Canada (Ultramar)	13,804.43 \$
4799	Alarme Joliette	287.73 \$
4800	Atelier JP inc.	119.52 \$
4801	Baril Benoit	584.00 \$
4802	Bell Canada	172.82 \$
4803	Bellerose Yves	58.50 \$
4804	BLR Motorisé inc.	813.63 \$
4805	Linde Canada	98.93 \$
4806	Camions Excellence	7,103.82 \$
4807	C. Bazinet et Fils inc.	4,367.14 \$
4808	Champagne Claude	652.00 \$
4809	Charette Jean-Pierre	162.13 \$
4810	David Lyne	105.35 \$
4811	Defoy Électrique inc.	669.28 \$
4812	Dépanneur R. Prud'Homme	593.12 \$
4813	Dulac Gervaise	123.50 \$
4814	EBI Environnement	14,695.94 \$
4815	Ethier Gilles	51.50 \$
4816	Fujiwara Joseph	80.00 \$
4817	Gagné Jules	67.10 \$
4818	Gouger Guy	803.50 \$
4819	Groupe Ultima inc.	34.00 \$
4820	Hotel Central Benoit Ltée	123.09 \$
4821	Jobert inc.	35,033.29 \$

4822	John Meunier inc.	1,250.97 \$
4823	Lacelle Francis	229.73 \$
4824	Laliberté Carine	286.00 \$
4825	Location Mille Items	1,313.76 \$
4826	M.C. Beauséjour & Richard inc.	3,198.02 \$
4827	Municipalité Sainte-Émélie-de-l'Énergie	7,144.33 \$
4828	Pièces d'Auto Joliette inc.	1,644.84 \$
4829	Puits Artésiens P.L.D.L. (1980) inc.	7,433.55 \$
4830	Richard Eddy	63.50 \$
4831	Rivest Denis	50.00 \$
4832	Rodrigue Julien	1,693.13 \$
4833	Satelcom inc.	764.91 \$
4834	Socan	200.37 \$
4835	Strongco inc.	1,523.18 \$
4836	Sylvio Champoux & Fils	62,901.15 \$
4837	Transport Jocelyn Bazinet	3,524.53 \$
4838	Tremblay Jules	197.00 \$
TOTAL :-		174,024.19 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

09-06-16	CLD Matawinie – pacte rural pour la construction d'un toit permanent sur la patinoire.
09-07-16	Municipalité de Saint-Félix-de-Valois – entente intermunicipale incendie.
09-07-20	MRC Matawinie – report, dépôt du rôle d'évaluation.
09-07-21	CLD Matawinie – Club de Voile du Lac-Taureau.
09-07-27	Résidents du 111 au 121 rue Saint-Jacques – bande de trottoir et eau pluvial.
09-07-29	Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport – accusé réception de la demande d'aide financière pour le projet de construction d'un toit permanent sur la patinoire.
09-08-03	André Laporte, notaire – demande de Claude Leblanc pour l'acquisition du chemin de la Mine.
09-08-04	Chapiteau Drummond – réclamation bris d'équipement Festival Country.
09-08-07	Pascal Ferland – demande d'installation d'un quai.
09-08-12	Ministère des Affaires Municipales – approbation du règlement 526-2009.
09-07-27	Association des propriétaires du Lac-du-Trèfle – vérification des installations septiques.

220-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet Club de Voile pr achat d'équipements. De rescinder la résolution 142-2009 afin que la municipalité contribue au projet du Club de Voile du Lac-Taureau pour un montant de 10 000.\$ conditionnellement à la participation de 2 500.\$ de la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Matawinie et de 5 000.\$ du CLD de Matawinie. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints privilégie l'achat d'équipements neufs plutôt qu'usagés.

ADOPTÉE

225-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Soumission de béton pour Camping Municipal Suite à la demande de soumission sur invitation pour l'achat de produits de béton pour la construction d'installations septiques au Camping Municipal, que l'adjudication soit accordée à Casaubon Produits de Béton inc., au prix de 30 751.02\$ avant taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme

ADOPTÉE

226-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Soumission pour traitement eaux usées Camping Municipal Suite à la demande de soumission sur invitation pour l'achat de fourniture, de matériel de système de traitement des eaux usées au Camping Municipal (tuyauteries, événements, panneaux de contrôles et autres), que l'adjudication soit accordée à Villemaire Centre de Pompes inc., au prix de 70 400.00\$ avant taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme. Pour le paiement, 10% de retenue sera applicable jusqu'à la mise en marche des installations au printemps 2010 et par la suite, 5% jusqu'à la fermeture à l'automne 2010.

ADOPTÉE

227-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Soumission d'installation de tuyauterie Camping Municipal Suite à la demande de soumission sur invitation pour l'installation de tuyauteries, la coordination générale des travaux et la supervision des divers entrepreneurs pour la construction d'installations septiques au Camping Municipal, que l'adjudication soit accordée à Villemaire Centre de Pompes inc., au prix de 56 500.00\$ avant taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme. Pour le paiement, 10% de retenue sera applicable jusqu'à la mise en marche des installations au printemps 2010 et par la suite, 5% jusqu'à la fermeture à l'automne 2010.

ADOPTÉE

228-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Engagement Travaux d'excavation au Camping Municipal pr. D'autoriser l'engagement de François Bellerose Excavation pour les travaux d'excavation nécessaires à la construction d'installations septiques au Camping Municipal

ADOPTÉE

229-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Asphaltage Granger rue D'autoriser l'engagement de Poitras Asphalte inc. Pour le pavage de l'extrémité de la rue Granger suite aux travaux d'aqueduc au prix de 23 000.\$ avant taxes

ADOPTÉE

230-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Clôture pr site D'autoriser l'installation d'une clôture au site RDDD par Les Clôtures M.T.
RDDD. inc., au coût de 3 457.\$ avant taxes.

ADOPTÉE

231-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat équipement D'autoriser l'achat de divers équipements pour le service des incendies au
pr. Serv. D'incendie. coût d'environ 5 000.\$.

ADOPTÉE

232-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande d'aide D'autoriser la demande auprès du ministère de la Sécurité Publique afin
financière pr d'inclure la municipalité de Saint-Michel-des-Saints au décret pour l'aide
dommages aux dommages causés par les pluies diluviennes du juin 2009.

ADOPTÉE

233-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet
déphosphatation

PROJET DÉPHOSPHATATION RÉF : TEKNIKA HBA, SMSM-011

Que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints certifie qu'elle s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et ce, lorsque ces derniers seront terminés.

ADOPTÉE

234-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Mandats à Dunton Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'une liste des
Rainville pr immeubles dont les propriétaires n'ont pas acquitté les arriérages de taxes :
procédures de
recouvrement

Matricules	Montant
6466-95-0183-00	1 129.68\$
6673-23-4975-00	241.09
6869-91-6819-00	334.13
6967-77-2788-00	112.92
6968-04-4279-00	95.56
6968-50-8908-00	1 049.85
6968-71-7107-00	163.54
7072-39-0505-00	967.84

7270-37-9677-00	4 938.88\$	
7270-45-2311-00	2 664.91	
7270-45-8313-00	6 453.20	
7270-63-4432-00	3 360.39	
7270-91-5160-00	1 620.71	
7270-91-7367-00	3 197.29	
7271-53-1661-00	3 696.46	
7271-65-6438-00	1 881.11	
7271-92-2547-00	1 413.78	
7365-95-6164-00	947.08	
7366-73-1505-00	257.32	
7368-54-6226-00	1 056.50	
7368-54-8199-00	175.59	
7369-16-9172-00	850.18	
7370-06-2050-00	9 655.90	
7466-64-9595-00	9 030.29	
7469-79-4080-00	76.83	
7470-04-2529-00	2 817.52	
7575-65-1864-00	3 472.09	
7664-43-9548-00	735.31	
7669-50-8074-00	182.46	
7671-24-8316-00	1 008.67	
7682-98-1654-00	907.76	
7771-86-4738-00	432.79	
7779-89-0759-00	559.27	
7871-08-8671-00	338.75	
7872-40-0496-00	428.95	
7880-33-6169-00	93.86	
7880-34-1602-00	605.58	
7979-18-2909-00	964.15	
8076-95-9065-00	1 128.49	
8173-46-6565-00	88.75	
8174-42-0000-00	283.82	
8175-77-6030-00	1 191.73	
8175-14-6055-00	71.72	
8176-24-9520-00	437.81	
8275-43-0610-00	334.04	
8373-85-6025-00	92.15	
8374-12-3598-00	1 587.38	
8375-50-0864-00	3 023.62	
8574-22-8473-00	172.52	
7273-74-7825-00	713.61	avec bâtiment
7273-82-3037-00	1 041.24\$	sans bâtiment
7273-85-9999-00	407.73	sans bâtiment
7374-40-9582-00	465.03	avec bâtiment
7374-67-0244-00	659.18	avec bâtiment
7781-29-1285-00	1 640.26	avec bâtiment
7979-63-1341-00	229.30	sans bâtiment
8874-00-2525-00	560.49	avec bâtiment

Les membres du conseil sont unanimes pour autoriser Dunton Rainville, Avocats, de faire les procédures de recouvrement pour non paiement des arriérages des taxes dues à la municipalité.

ADOPTÉE

235-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de révo- cation par la MRC de Matawinie de D'avis- er la M.R.C. Matawinie que des procé- dures de recou- vrement de taxes sont entamées visant les proprié- tés sous baux suivantes

Matricules	Montant	
7273-74-7825-00	713.61\$	avec bâtiment
7273-82-3037-00	1 041.24\$	sans bâtiment
7273-85-9999-00	407.73	sans bâtiment
7374-40-9582-00	465.03	avec bâtiment
7374-67-0244-00	659.18	avec bâtiment
7781-29-1285-00	1 640.26	avec bâtiment
7979-63-1341-00	229.30	sans bâtiment
8874-00-2525-00	560.49	avec bâtiment

La M.R.C. devra aviser les proprié- taires en défaut de paiement de la possibilité de révocation du bail.

ADOPTÉE

236-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

PV du CCU D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 5 août 2009 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

237-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation de Yves L'Allier **Demande de dérogation mineure par M. Yves L'Allier pour la propriété située sur le chemin du Lac-à-la-Truite, plus précisément sur une partie du lot 12A, rang 2 nord-est, dans le canton de Provost. La demande concerne la présence d'un bâtiment accessoire sans la présence d'un bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.1 du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Yves L'Allier pour la propriété située sur le chemin du Lac-à-la-Truite, plus précisément sur une partie du lot 12A, rang 2 nord-est, dans le canton de Provost. La demande concerne la présence d'un bâtiment accessoire sans la présence d'un bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.1 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a acheté le terrain avec le bâtiment qui était déjà présent;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est non visible du chemin public (chemin. du Lac-à-la-Truite);

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Yves L'allier

ADOPTÉE

238-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation
de 9124-6033 Qc inc

Demande de dérogation mineure par 9124-6033 Québec Inc, a/s Christian Lamarche, pour la propriété située sur une partie du lot 9A, rang 1, dans le canton de Brassard. La demande concerne le lotissement d'un terrain riverain au réservoir Taureau ayant une façade sur le chemin Gouin de 52.73 mètres (173 pieds) au lieu de 55 mètres (180.45 pieds) et une superficie de 4626.6 m² (49801.94 p²) au lieu de 5000 m² (53821.31 p²), ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par 9124-6033 Québec Inc, a/s Christian Lamarche, pour la propriété située sur une partie du lot 9A, rang 1, dans le canton de Brassard. La demande concerne le lotissement d'un terrain riverain au réservoir Taureau ayant une façade sur le chemin Gouin de 52.73 mètres (173 pieds) au lieu de 55 mètres (180.45 pieds) et une superficie de 4626.6 m² (49801.94 p²) au lieu de 5000 m² (53821.31 p²), ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain est un résidu n'ayant aucune utilité;

CONSIDÉRANT QU' a l'époque du dépôt du projet de lotissement, cette partie de terrain était conforme à la réglementation en vigueur pour la dimension minimale d'un terrain constructible,

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de 9124-6033 Québec Inc, a/s Christian Lamarche.

ADOPTÉE

239-2009

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation
du 9124-6033 avec
conditions

Demande de dérogation mineure par 9124-6033 Québec Inc, a/s Christian Lamarche, pour la propriété située sur une partie des lots 11A et 12, rang 1, dans le canton de Brassard. La demande concerne la possibilité de lotir des terrains ayant front sur deux (2) chemins (chemin Lamarche et chemin projeté), ce qui contrevient à l'article 9.3.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par 9124-6033 Québec Inc, a/s Christian Lamarche, pour la propriété située sur une partie des lots 11A et 12, rang 1, dans le canton de Brassard. La demande concerne la possibilité de lotir des terrains ayant front sur deux (2) chemins (chemin Lamarche et chemin projeté), ce qui contrevient à l'article 9.3.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

CONSIDÉRANT QUE le chemin est déjà tout déboisé et qu'aucun projet de lotissement n'a été déposé avant le début des travaux;

Le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de 9124-6033 Qc inc., A/S Christian Lamarche, conditionnellement à ce que les adresses et façades des nouvelles constructions soient sur le nouveau chemin créé et non sur le chemin Lamarche existant et la municipalité se réserve le droit de fermer éventuellement cette section du chemin Lamarche.

ADOPTÉE

240-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation
de Hector Coté

Demande de dérogation mineure par M. Hector Côté pour la propriété située au 21, chemin 3^e Robillard. La demande concerne l'agrandissement d'un bâtiment principal à 6.40 (21pieds) de la limite de propriété arrière, au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.14.7 du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande concerne la construction d'une galerie (perron) empiétant dans la marge de recul avant de 2.44 mètres (8') au lieu de 2 mètres (6'6''), ce qui contrevient à l'article 6.5.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Hector Côté pour la propriété située au 21, chemin 3^e Robillard. La demande concerne l'agrandissement d'un bâtiment principal à 6.40 (21pieds) de la limite de propriété arrière, au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.14.7 du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande concerne la construction d'une galerie (perron) empiétant dans la marge de recul avant de 2.44 mètres (8') au lieu de 2 mètres (6'6''), ce qui contrevient à l'article 6.5.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement dérogatoire dans la marge avant est minime (18 pouces);

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de voisin à l'arrière de la propriété de M. Côté;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Côté.

ADOPTÉE

241-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation
de Richard Lizotte

Demande de dérogation mineure par Richard Lizotte pour la propriété située au 161, chemin Vézina. La demande concerne un bâtiment principal déménagé à 9.77 mètres (32.05 pieds) et à 10.08 mètres (33.07 pieds) des voies de circulations, au lieu de 12 mètres (39.37 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.12.5 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par Richard Lizotte pour la propriété située au 161 chemin Vézina. La demande concerne un bâtiment principal déménagé à 9.77 mètres (32.05 pieds) et à 10.08 mètres (33.07 pieds) des voies de circulations, au lieu de 12 mètres (39.37 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.12.5 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire avait déjà fait une demande de dérogation mineure pour ce dossier lui permettant ainsi d'être à 10.67 mètres (35 pieds) des limites de propriété avants (voir résolution 149-2005);

CONSIDÉRANT QUE la distance du bâtiment actuel versus la demande de dérogation antérieure est minime;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Richard Lizotte.

ADOPTÉE

242-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation
du 502, Brassard

Demande de dérogation mineure par Le Groupe Harnois Inc. pour la propriété située au 502, rue Brassard. La demande concerne des enseignes ayant un matériel de revêtement en plastique, ce qui contrevient à l'article 6.14.12-a) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par Le Groupe Harnois Inc. pour la propriété située au 502 rue Brassard. La demande concerne des enseignes ayant un matériel de revêtement en plastique, ce qui contrevient à l'article 6.14.12-a) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de plastique et l'affichage en général est très esthétique;

CONSIDÉRANT QUE les autres points réglementaires sont conformes;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure du Groupe Harnois Inc. Le conseil municipal avise qu'au prochain changement d'enseigne, le propriétaire devra absolument se conformer à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

243-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation
de Pro-Circuit Auto
inc. (ch. Gouin)

Demande de dérogation par Pro-Circuit Auto Inc. a/s Serge Charbonneau, président, pour la propriété située au chemin Gouin, plus précisément sur le lot 71-48, rang 1, canton Brassard. La demande concerne la construction d'un garage attaché ayant une hauteur supérieur à la hauteur du bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation par Pro-Circuit Auto Inc. a/s Serge Charbonneau, président, pour la propriété située au chemin Gouin, plus précisément sur le lot 71-48, rang 1, canton Brassard. La demande concerne la construction d'un garage attaché ayant une hauteur supérieur à la hauteur du bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le projet est très esthétique;

CONSIDÉRANT QUE la différence de hauteur est minime (2 pieds 3 pouces);

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Pro-Circuit Auto Inc.

ADOPTÉE

244-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter
lotissement
Déziel

projet
Serge

Projet de lotissement par M. Serge Déziel pour la propriété située 3263 chemin de St-Ignace Nord (arpenteur Jacques Drainville, minute 4426, dossier 42031).

Le CCU a étudié le projet de lotissement de M. Serge Déziel pour la propriété située 3263 chemin de St-Ignace Nord (arpenteur Jacques Drainville, minute 4426, dossier 42031).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement de M. Serge Déziel.

ADOPTÉE

245-2009 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Projet construction
PIIA 2120, Pointe-
Fine O

Étude d'un projet de construction (PIIA) de M. Bartosz Gmyrek pour la propriété située au 2120 ch. de la Pointe-Fine Ouest (lot 1-272, bloc 1, canton de Masson).

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) de M. Bartosz Gmyrek pour la propriété située au 2120 ch. de la Pointe-Fine Ouest (lot 1-272, bloc 1, canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation des PIIA;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de construction de M. Bartosz Gmyrek.

ADOPTÉE

246-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter
conciliation bancaire

D'accepter la conciliation bancaire au 31 juillet 2009.

ADOPTÉE

Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de juillet 2009.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 10 août 2009.

247-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Golf des Maires Demander à la MRC de Matawinie de réserver pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints l'organisation du tournoi de Golf des maires, pour l'année 2013, puisque cette année correspond au 150^e anniversaire de la fondation de Saint-Michel-des-Saints.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

248-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire